

# ***SECTION OCCUPATIONNELLE D'OUTREAU***

\*\*\*\*\*

## ***Exercice 2012***

\*\*\*\*\*

### ***RAPPORTS :***

- d'activité (partie I)***
- explicatif du compte administratif  
(partie II)***

*SECTION OCCUPATIONNELLE  
BD SPLINGARD  
BP 34  
62230 OUTREAU*

*Date d'autorisation : 15 mars 1992  
Date d'ouverture : 02 novembre 1992  
Capacité : 16 usagers*

*Organisme gestionnaire*

*EPDAHA  
53 RUE DE DOUAI  
BP 15  
62001 ARRAS*

# **AVERTISSEMENT**

*Le présent rapport comprend deux parties :*

- ❖ La première retrace l'activité de la Section Occupationnelle dans sa dimension médico-sociale.*
- ❖ La seconde est consacrée au compte administratif de l'exercice concerné.*

*Ce rapport s'inscrit dans les obligations édictées par les articles 49-I et 49-II du décret 2003-1010 du 22 décembre 2003.*

*En effet, l'article 49-I précise que le rapport d'activité fait l'objet d'une rédaction spécifique.*

*Quant à l'article 49-II, il prévoit que le compte administratif de l'exercice soit accompagné d'un rapport précisant les raisons qui expliquent le résultat d'exploitation notamment celles tenant à l'évolution des prix, à la politique de recrutement et de rémunération des personnels, à l'organisation du travail et à la politique d'amortissement des investissements.*

*Les deux parties du présent rapport répondent à cette double exigence réglementaire.*

**PREMIERE PARTIE :**

***RAPPORT D'ACTIVITE 2012***  
***(Article 49-I)***

## **PREAMBULE**

*La section occupationnelle d'Outreau a été créée par délibération du Conseil Général en date du 15 mars 1992.*

*Elle a ouvert ses portes le 2 novembre 1992.*

*La section occupationnelle relève de l'EPDAHA dont le siège social est à Arras, rue de Douai.*

*Au 31 décembre 2012, la structure accueillait 17 usagers. Le financement est assuré par le département du Pas-de-Calais. Le nombre de personnes accueillies (17) pour une capacité d'accueil de 16 s'explique par le temps partiel de deux usagers dont le cumul est égal à un équivalent temps plein (ETP).*

*Le présent rapport d'activité est établi au titre de l'exercice 2012.*

*Il porte sur les usagers (I), puis sur les activités (II), pour évoquer le personnel (III) et enfin les moyens financiers (IV).*

## **I – LES USAGERS :**

*Les usagers accueillis ont été orientés par la COTOREP (à l'époque) et aujourd'hui par la MDPH. Ils sont tous domiciliés dans l'agglomération boulonnaise.*

### **I - A – LES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES PERSONNES ACCUEILLIES :**

*Au 31 décembre 2012, les lieux de domicile des usagers s'établissent comme suit (16 présents au 31 décembre) :*

✓ OUTREAU	:	07 (dont 4 au foyer « grand large »)
✓ BOULOGNE-SUR-MER	:	00
✓ ST MARTIN-BOULOGNE	:	02
✓ ST ETIENNE-AU-MONT	:	01
✓ HARDINGHEN	:	01
✓ WIMILLE	:	01
✓ WIMEREUX	:	01
✓ DESVRES	:	02
✓ WIMEREUX	:	01

### **I - B – LA REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE AU 31/12/2012 :**

*L'âge moyen des usagers de la section occupationnelle s'élève à 38 ans.*

*Le vieillissement de la population constitue une problématique croissante et influera, à terme, inmanquablement sur le fonctionnement de la structure.*

TRANCHE D'AGE	SEXE		TOTAL
	HOMME	FEMME	
De 19 à 25 ans	2	0	2
de 26 à 30 ans	0	0	0
de 31 à 35 ans	1	1	2
de 36 à 40 ans	2	2	4
de 41 à 45 ans	0	5	5
de 46 à 50 ans	3	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>16 (1)</b>

*(1) : 16 présents au 31/12/2012*

### **I – C – L'ANCIENNETE :**

*Une forte majorité d'usagers a intégré la structure dès son ouverture, en 1992 ou à une date proche de celle-ci.*

*Cette situation explique l'ancienneté de la plupart des usagers.*

ANCIENNETE	SEXE		TOTAL
	HOMME	FEMME	
6 MOIS A 1 AN	0	0	0
1 A 5 ANS	2	1	3
5 A 10 ANS	0	0	0
10 A 15 ANS	1	1	2
15 A 20 ANS	4	7	11
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>16</b>

### **I – D – LE TYPE D'HEBERGEMENT**

*Les usagers accueillis résident soit en foyer d'hébergement, soit au domicile de la famille.*

*La répartition s'établit comme suit :*

- *en foyer (foyer « grand large à Outreau, structure de l'EPDAHA) : 04*
- *au domicile familial : 12*

### **I – E – LES FLUX**

*L'année 2012 se caractérise par une sortie et aucune entrée.*

- Sortie :  
*. Mademoiselle Doriane DACHICOURT, le 12 Novembre 2012 (placement en famille d'accueil).*
- Entrées : *Aucune*  
*Le remplacement de mademoiselle DACHICOURT est intervenu début 2013*

*Il importe de signaler qu'un usager déjà admis en section occupationnelle a sollicité le bénéfice d'un temps partiel, d'où l'admission de la jeune Doriane à temps incomplet.*

*A la demande de la direction, l'autorité de tarification a donné son accord à ce temps partiel à la double condition que le temps laissé vacant soit pourvu par un nouvel usager (d'où un effectif de 17 usagers) et que la capacité de 16 usagers ne soit jamais dépassée.*

*En application de ces conditions, mademoiselle DACHICOURT fut admise à temps partiel, les lundi et vendredi, jours où l'autre usager était absent.*

*Bien entendu, ce planning s'est réalisé en partenariat avec les familles et les intéressés.*

*Au total, la section occupationnelle a accueilli 17 usagers jusqu'au 12 novembre 2012, date de la sortie de Mademoiselle Doriane DACHICOURT à cette date) pour 16 places ETP.*

## **II – LE FONCTIONNEMENT :**

*Le fonctionnement de la section occupationnelle peut s'analyser à partir des critères quantitatifs (nombre de jours de fonctionnement) ou qualitatifs (les activités). Il sera fait également le point sur les instances de concertation.*

### **II - A – LE CRITERE QUANTITATIF :**

➤ Nombre de places	:	16
➤ Nombre d'usagers	:	17 (dont 2 à temps – partiel)
➤ Nombre de jours d'ouverture	:	225
➤ Nombre de jours théoriques	:	3 600
➤ Nombre de journées réalisées	:	3 415
➤ Nombre de postes en ETP (titulaires et contractuels)	:	4,5
➤ Ratio d'encadrement (nombre de postes/nombre de places ETP)	:	0,28

### **II - B – LE CRITERE QUALITATIF :**

*Les activités pratiquées au sein de la structure peuvent se répartir en activités internes (au sein des locaux de la SOA) et en activités extérieures.*

*En tout état de cause, les activités s'inscrivent dans une logique pédagogique et sont adaptées à chacune des personnes accueillies.*

### **II – B – 1 – Les activités pratiquées à l'extérieur des locaux de la section occupationnelle**

*De nombreuses activités se déroulent dans les locaux rénovés en 2010.*

*Parmi les ateliers, il peut être cité principalement :*

- **Atelier bois :**  
*Réalisation de petits objets découpés avec une scie à chantourner, travaux de ponçage, découpe, collage, etc.*
- **Atelier mosaïque :**  
*Confection de nombreux articles (cadres, miroirs, repose-plats, etc...) en mosaïque. Une activité appréciée des usagers.*
- **Atelier poterie :**  
*La structure possède un four à poterie. Cette activité est soutenue au sein de la SOA.*
- **Atelier cuisine :**  
*La structure est équipée d'une cuisine pédagogique qui lui permet de confectionner des repas servant de support au travail éducatif de l'équipe encadrant.  
L'activité en cause est, par ailleurs, encouragée par la création d'un potager dans l'enceinte de l'établissement. Le jardinage est une activité très prisée des usagers.  
L'activité « cuisine » est à relier à celle qui se déroule au Centre Social et Culturel J. BREL à Outreau (cf. activités extérieures).*
- **Atelier informatique :**  
*Les locaux sont connectés au réseau Internet.  
Deux postes informatiques y sont installés.  
Les usagers s'initient à l'informatique à travers des jeux éducatifs et de logique.  
Cette activité est à relier à celle pratiquée à la bibliothèque municipale d'Outreau (cf. activités extérieures)*
- **Atelier « jeux de société » :**  
*Régulièrement, les usagers pratiquent les jeux de société. Y sont conviés périodiquement les familles : amusement et convivialité sont ainsi au rendez-vous.*
- **Atelier jardinage :**  
*En 2011, un espace potager a été créé à l'attention exclusive de la section occupationnelle.  
L'activité « jardinage » est très appréciée des usagers.*



*D'une manière générale, les activités en intérieur se déroulent plutôt le matin, celles en extérieur, plutôt l'après-midi.*

*En fin d'année, à l'approche des fêtes de Noël/Nouvel An, les travaux réalisés font l'objet d'une exposition ouverte aux familles des usagers, aux partenaires de la section occupationnelle et aux usagers/personnel de l'ESAT.*

## **II – B – 2 – Les activités extérieures**

*Les activités extérieures sont privilégiées. Elles se déroulent, pour la plupart d'entre elles, dans les structures municipales d'Outreau. A cette occasion, il convient de noter l'excellence des relations avec la municipalité, laquelle met ses équipements et son personnel gracieusement à la disposition de la section occupationnelle.*

### *1°) L'atelier « cuisine » au Centre Culturel et Social Jacques BREL :*

*Chaque mois, les usagers se rendent au Centre J. Brel pour s'initier à la cuisine. Une bénévole encadre cet atelier qui est l'occasion de partager des agapes fraternelles.*

*L'activité y est gratuite pour les usagers, comme du reste l'ensemble des activités qui se déroule au sein de la section occupationnelle.*

### *2°) Les activités à la bibliothèque municipale d'Outreau :*

*Les usagers fréquentent l'espace multimédia de la bibliothèque municipale qui est dotée d'ordinateurs et de logiciels adaptés au public accueilli.*

*A souligner l'effort consenti par la Municipalité pour l'acquisition de logiciels pédagogiques à l'attention des personnes de la section occupationnelle.*

### *3°) les activités sportives :*

#### *➤ la piscine intercommunale*

*Les usagers se rendent chaque semaine à la piscine intercommunale Outreau/Le Portel.*

*L'activité aquatique est très prisée des personnes.*

#### *➤ Les salles de sports*

*La structure bénéficie de deux créneaux horaires hebdomadaires pour l'occupation de salles de sports : l'un le*

*vendredi matin pour la pratique de jeux de ballons, l'autre le jeudi matin pour la pratique de jeux d'opposition dans la nouvelle salle de sport. Cette dernière pratique est d'autant plus appréciée qu'elle est encadrée par un éducateur sportif breveté de la Ville d'Outreau.*

*Les créneaux horaires et le personnel municipal sont mis gracieusement à la disposition de la section occupationnelle.*

*4°) L'activité « éveil musical » à l'école municipale de musique*

*En 2012, la municipalité d'Outreau a ouvert les portes de son école de musique aux usagers de la section occupationnelle.*

*Les usagers s'y rendent une fois par semaine. Un professeur de musique, mis à disposition gracieusement par la ville, encadre l'activité au cours de laquelle les personnes s'initient en particulier au chant et en général à l'éveil musical.*

*Une représentation a été donnée devant les familles, en fin d'année.*

*Chacun a pu y constater les progrès réalisés par les usagers.*

*5°) Les sorties extérieures :*

*L'année 2012 n'a pas connu de transfert et il est à craindre que de tels déplacements (souvent un séjour d'une semaine) soient rendus difficiles, voire impossibles, compte tenu des contraintes budgétaires.*

*En 2012, on peut noter les sorties suivantes :*

- Le 25 avril 2012 :  
*Visite du zoo d'Amiens**
- Le 12 juin 2012 :  
*Sortie à la Baie de l'Authie – cueillette de Salicorne**
- Le 20 juin 2012 :  
*Visite de Paris (Montmartre, Place du Tertre, Tour Eiffel, Quai Branly).**
- Le 11 juillet 2012 :  
*Concert « festival de la Côte d'Opale »**
- Le 29 août 2012 :*

### *Visite du Centre Pompidou mobile*

- Le 04 septembre 2012 :  
*Cueillette de moules à Ambleteuse*
- Le 22 novembre 2012 :  
*Repas au restaurant à Le Portel*
- Le 04 décembre 2012 :  
*Marché de Noël d'Amiens*
- Le 13 décembre 2012 :  
*Goûter avec les parents des usagers + chorale*
- Le 19 décembre 2012 :  
*Sortie au cinéma à la Cité de l'Europe à Coquelles*

## **II – C – LES INSTANCES DE CONCERTATION**

*Il s'agit du CHSCT et du Conseil de la Vie Sociale.*

*Ces deux instances font partie des instances communes avec l'ESAT.*

### *1°) Le CHSCT*

*Le CHSCT s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2012, les :*

- ✓ 21 mars
- ✓ 16 juillet
- ✓ 1<sup>er</sup> octobre
- ✓ 10 décembre

### *2°) Le Conseil de la Vie Sociale*

*Il s'est réuni à deux reprises, les :*

- ✓ 06 juillet
- ✓ 30 octobre

*Qu'il s'agisse du CHSCT ou du CVS, les participants s'accordent à reconnaître le bon esprit qui y règne et la volonté de chacun d'apporter sa pierre à l'édifice.*

### **III – LE PERSONNEL ENCADRANT :**

#### **III – A – LES EFFECTIFS**

*En 2012, les effectifs de la section occupationnelle sont restés identiques, à savoir 4,5 ETP.*

*Au 31 décembre 2012, les postes ouverts au tableau des effectifs sont ainsi arrêtés :*

- *Une éducatrice spécialisée faisant fonction de responsable de service (1 ETP),*
- *deux aides médico-pédagogiques dont l'un à 0.5 ETP (soit au total 1,5 ETP),*
- *un moniteur d'atelier (1 ETP),*
- *un agent d'entretien qualifié (1 ETP),*

*A ces 4,5 ETP, il s'ajoute un poste aidé de « CUI » pour l'entretien des locaux.*

#### **III – B - ACCIDENTS DU TRAVAIL**

*Aucun accident de travail n'est à déplorer tant pour les usagers que pour le personnel encadrant.*

#### **III – C – LA FORMATION DU PERSONNEL**

*En 2012, 4 agents ont suivi la formation de recyclage S.S.T (Sauveteur Secouriste du Travail).*

*A noter qu'au 31 décembre 2012, l'ensemble du personnel de la Section Occupationnelle est en possession de son attestation de réussite « S.S.T ».*

### **IV – LES MOYENS FINANCIERS :**

*L'activité de la Section Occupationnelle se traduit à travers son exécution budgétaire.*

*Le budget exécutoire 2012 s'équilibrait à 263 789.00 € avec une dotation forfaitaire de 249 449.00 €.*

*L'exécution budgétaire fait ressortir les résultats suivants :*

- *Recettes propres d'exploitation  
(hors reprise de l'excédent antérieur) : 259 727.04 €*

- *Dépenses de fonctionnement* : 253 647.00 €
- *Soit un excédent propre de l'exercice de* : 6 079.13 €
- *mais soit un excédent global cumulé de* : 10 879.13 €  
*(avec prise en compte de l'excédent reporté*  
*4 800.00 €)*

*Au-delà des montants indiqués qui montrent une gestion responsable et rigoureuse des derniers publics, l'établissement s'inquiète des conséquences, à terme, d'un éventuel « effet de ciseaux » consécutif à une dotation forfaitaire insuffisante au regard de l'évolution de dépenses incompressibles telles que celles du personnel (groupe II).*

## **VI – AFFECTATION DU RESULTAT**

*Compte tenu des tensions budgétaires consécutives à l'évolution du groupe II, il est proposé l'affectation suivante :*

- *5 000.00 € au compte 111 (affectation au financement des mesures d'exploitation),*
- *2 379.13 € au compte 10686 (réserve de compensation),*
- *3 500.00 € au compte 1064 (réserves des plus values nettes – en corrélation avec le compte 775).*

*Fait à Outreau, le 03 avril 2013*

*Christophe HADOUX*

*Directeur hors classe,  
Directeur territorial détaché dans  
le corps des directeurs  
d'établissements sociaux et  
médico-sociaux*

***SECTION OCCUPATIONNELLE  
D'OUTREAU***

**\*\*\*\*\***

***PARTIE II***

**\*\*\*\*\***

***RAPPORT EXPLICATIF DU  
COMPTE ADMINISTRATIF 2012***

## **SOA D'OUTREAU**

\*\*\*\*\*

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

\*\*\*\*\*

*En application des règles de la comptabilité publique, l'exercice budgétaire s'est déroulé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012.*

#### **I – LA SECTION D'EXPLOITATION**

*L'exécution budgétaire propre à l'exercice 2012 fait ressortir les résultats suivants :*

➤ Recettes propres de l'exercice	:	259 727,04 €
➤ Dépenses de fonctionnement	:	253 647,91 €
➤ Soit un déficit propre de	:	6 079,13 €
➤ Mais un <u>excédent</u> global cumulé de (avec prise en compte de l'excédent reporté de 9 573,90 €)	:	10 879,13 €

#### **I – A – LES DEPENSES D'EXPLOITATION**

*I – A – 1 : Tableau : Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement 2012*

<b>CREDITS DEPENSES</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>	<b>CREDITS REALISES</b>	<b>TAUX DE REALISATION (%)</b>
GROUPE I	15 128,81	12 221,07	80,78
GROUPE II	195 665,63	194 621,91	99,47
GROUPE III	52 994,70	46 804,93	88,32
<b>TOTAL</b>	<b>263 789,14</b>	<b>253 647,91</b>	<b>96,16</b>

I – A – 2 : Tableau : Taux d'évolution des dépenses de fonctionnement 2012

EXERCICES DEPENSES	2011	2012	EVOLUTION (%)
GROUPE I	11 894,51	12 221,07	+2.74
GROUPE II	193 304,07	194 621,91	+ 0.68
GROUPE III	47 552,94	46 804.93	-1.57
<b>TOTAL</b>	<b>252 751,52</b>	<b>253 647,91</b>	<b>+ 0.35</b>

Le total des dépenses d'exploitation 2012 accusent une progression de 0.35 % par rapport aux dépenses 2011.

En 2011, ces mêmes dépenses accusaient une baisse de 0.60 %.

Il n'est pas inutile de rappeler les montants des trois derniers exercices des dépenses d'exploitation

- 2010	:	254 262.87 €
- 2011	:	252 751.52 €
- 2012	:	253 647.91 €

Ces chiffres montrent une gestion rigoureuse des deniers publics.

## **II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **II – A – 1 – Réalisation des recettes d'exploitation**

BUDGET DEPENSES	CREDITS OUVERTS	CREDITS REALISES	TAUX DE REALISATION (%)
DOTATION GLOBALE	252 949.34	249 449.34	98,62
REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	6 039.80	6 777.70	112.22
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	3 500.00	-
<b>TOTAL</b>	<b>258 989.147</b>	<b>259 727.04</b>	<b>100.28</b>

Au terme de la procédure contradictoire, la dotation forfaitaire a été arrêtée à 249 449.34 €.



*Ce montant est manifestement sous évalué au regard des dépenses (calculées) du groupe II.*

*Afin de procéder aux mandatements des traitements des agents –dépenses qui revêtent un caractère de dépenses obligatoires- il a été procédé à un abondement de la dotation forfaitaire par une ouverture de crédit de 3 500 €.*

*Une telle situation est regrettable parce qu'elle porte atteinte au principe de sincérité des évaluations budgétaires et donc à celui de l'équilibre réel du budget.*

### **III – LES DEPENSES 2011 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

*En 2012, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée.*

### **IV – AFFECTATION DU RESULTAT**

*Compte tenu des difficultés de financement à venir concernant le groupe II et de la décision de l'autorité de tarification de ne plus prendre en charge les déficits, il est sollicité les affectations suivantes :*

- *au 1064 (réserves des plus values nettes) : 3 500,00 €, en corrélation avec le compte 775*
- *10686 (réserve de compensation) : 2 379.13 €*
- *111 (affectation au financement des mesures d'exploitation pour venir anticiper les difficultés de financement du groupe II.*

*Fait à Outreau, le 03 avril 2013*

*Christophe HADOUX*

*Directeur hors classe,  
Directeur territorial détaché  
dans le corps des directeurs  
d'établissements sanitaires  
sociaux et médico-sociaux*